

Objektyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

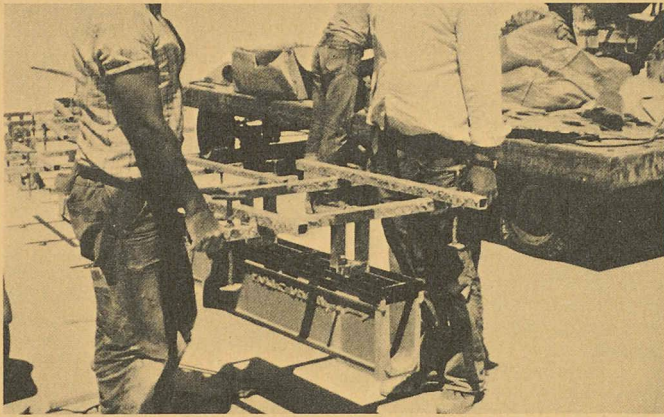


Fig. 6. — Deux hommes portent un élément de Polydrain avec un équipement de mise en place.

à 900 kN: première fissure dans le béton;
à 1200 kN: première fissure dans le caniveau;
à 1350 kN: fissure entre les cadres en fonte et le caniveau.

c) *Mode de pose des éléments du caniveau*

Le maître d'ouvrage a demandé que les éléments du caniveau puissent être enrobés entièrement de béton en une seule opération de travail.

Les discussions engagées avec les deux consortiums adjudicataires débouchèrent sur des solutions constructives et aboutirent au choix d'une conception de pose simple et judicieuse.

Grâce au boulon de fixation central des grilles, un dispositif en acier, spécialement conçu à cet effet, permet une mise en place des caniveaux rationnelle et aisée, ainsi que les photos 5 et 6 le laissent apparaître: 2 hommes transportent l'élément de caniveau

sur le lieu de pose et le déchargent à son emplacement définitif. Les pieds réglables du dispositif de transport et de mise en place des éléments du caniveau permettent un ajustage précis et facile de ces derniers.

d) *Conclusions*

Les très bons résultats des essais de laboratoire, ainsi que le mode de pose étonnamment simple et économique, ont convaincu sans hésitation le maître d'ouvrage de porter le choix sur les caniveaux Polydrain.

Aujourd'hui environ 1700 m de caniveaux — sur un total de 3500 m — ont déjà été posés et sont actuellement en service.

La première réception des travaux, effectuée au printemps 1983, a prouvé que la maison Poly-Bauelemente AG, par son système Poly-Monofonte, peut parler avec raison d'un produit exemplaire de qualité suisse (fig. 7).

Maître d'ouvrage

Département cantonal des travaux publics, Zurich
Bureau de l'aéroport,
8058 Zurich-Aéroport

Direction locale des travaux

Locher & Cie SA
Direction des travaux,
8302 Kloten

Consortium «Areal Süd»

Hüppi AG, 8180 Bülach
Gebr. Brun AG,
6020 Emmenbrücke
Franz Vago AG, 8048 Zurich

Consortium «Areal Dreieck»

Walo Bertschinger AG,
8023 Zurich
Stuag, 8050 Zurich
R. Kern, 8180 Bülach

Fabricant des caniveaux Polydrain

Poly-Bauelemente AG,
Webereistr. 47, 8134 Adliswil

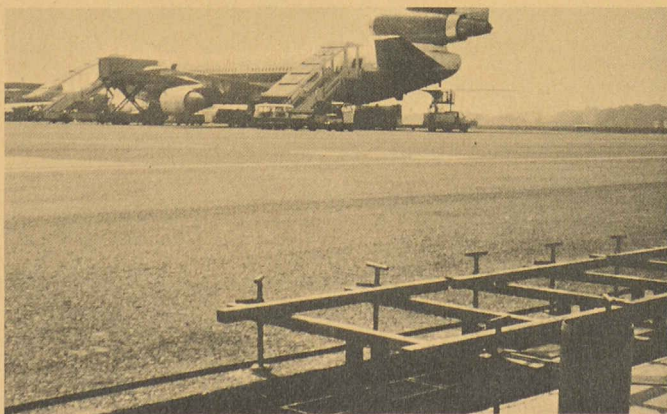


Fig. 7. — Polydrain posé avant le bétonnage.

Congrès

Direction de projet

Genève, 22-24 novembre 1983

Organisé par l'IOI¹, ce séminaire se tiendra à l'Hôtel du Rhône.

La notion de «projet» implique nécessairement un ensemble important et unique d'extrême complexité. C'est pour cette raison que l'intervention d'une «direction de projet» s'impose. Le «directeur de projet» devra donc disposer d'une très grande gamme de connaissances et expériences professionnelles à laquelle s'ajoutera un sens de la rentabilité très prononcé. De plus, le directeur en question saura guider et motiver et, s'il y a lieu, surmonter les conflits.

But du séminaire

Les participants apprendront à évaluer la nécessité de la mise en marche d'un projet et à définir le genre d'organisation et les qualités de «directeur de projet».

Ce directeur devra avant tout déterminer les «objectifs» du projet. Il s'appliquera à planifier, organiser et contrôler le déroulement des opérations, principalement à maîtriser la question des coûts et délais. Le participant fera la connaissance de méthodes lui permettant d'identifier, évaluer et choisir les meilleures solutions. Confronté à la notion très décisive de «rentabilité», il sera à même de juger le projet dans son ensemble.

Exposés et exercices pratiques lui apprendront à éviter ou évincer tous conflits. Toutefois, la «méthode de direction de projet» restera toujours le thème central du séminaire.

Le séminaire s'adresse aux cadres de l'entreprise publique ou privée, déjà ou prochainement engagés dans un projet de haute complexité ainsi qu'à tous ceux qui sont ou seront bientôt «directeurs de projet». Les directeurs de longue date auront la possibilité de compléter leurs connaissances de base ou d'élargir leurs vues grâce aux discussions envisagées.

Un choix d'exposés dûment équilibré, discussions, exemples et cas pratiques dans les domaines «construction», «organisation/informatique» et «développement d'un nouveau produit», assureront une vue d'ensemble complète et pratique. L'effet didactique du séminaire sera intensifié grâce à l'expérience personnelle et la collaboration active des participants.

C'est pour cette raison que l'on insistera sur l'aspect «travail d'équipe», soit l'étude approfondie de cas pratiques en groupe. Les problèmes et conflits que présentent de tels exercices sont extrêmement instructifs.

Les exposés prévus sont tous basés sur l'expérience professionnelle des animateurs qui seront à

¹ Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zürichbergstrasse 18, 8028 Zurich.

l'entière disposition des participants au cours des pauses-café et lunches.

Renseignements et inscriptions à l'IOI, case postale, 8028 Zurich.

L'organisation des grands chantiers de construction

Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
6-8 décembre 1983

Le Collège international de la construction organise, avec la coopération de l'Unesco, un séminaire sur ce thème.

Les sujets suivants y seront traités et discutés:

- Identification d'un grand chantier à travers ses différentes phases. Définition des fonctions à remplir. Relations fonctionnelles et responsabilités des différents partenaires.
- Définition du programme et établissement du projet. Prévision du coût et des délais.
- Etudes de l'entrepreneur en vue de sa réponse à la consultation (appel d'offre ou concours).
- Systèmes de planification (exposé didactique).
- Préparation des travaux:
 - Tâches de l'entrepreneur dans la phase préliminaire. Compléments d'études éventuels (reconnaissance des sols). Choix définitifs et mise au point des méthodes. Planification. Prévision du matériel. Problèmes d'hygiène et de sécurité. Problèmes d'insertion (aspects écologiques, économiques et sociologiques). — Installation du chantier.

Trois opérations importantes et significatives seront enfin décrites à titre d'exemples.

Ce séminaire s'adresse plus particulièrement aux concepteurs, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises.

Renseignements et inscriptions:
M^{me} C. Glaize, ITBTP — Collège international, rue La Pérouse 9, 75784 Paris Cedex 16 (tél. (1) 720 10 10, poste 3424.

Vie de la SIA

Informations GTE

Ingénieurs et architectes suisses: travailler à l'étranger

Dès le début de ses études, le futur ingénieur ou futur architecte est confronté avec des activités liées à l'étranger, soit par les liens d'amitié qu'il se crée avec des étudiants venant de pays limitrophes ou de pays en développement, marché potentiel de l'ingénierie suisse, soit par la présentation au sein des cours d'expériences de plus grande envergure réalisées hors de nos frontières, soit encore par la présence de professeurs étrangers invités, traitant de développements et d'expériences réalisés dans leurs pays.

Cependant, malgré tous ces contacts, le jeune ingénieur ou architecte de nationalité suisse ne s'enthousiasme guère pour cette activité. Son intérêt pour les travaux à l'étranger est cyclique et il correspond inversement au cycle de la conjoncture économique dans notre pays. Aujourd'hui cette, dernière étant peu favorable, beaucoup de nos ingénieurs et architectes cherchent à étendre leurs activités à l'étranger, mais nul ne saurait nier que ne travaille pas avec succès à l'étranger qui le veut. C'est ainsi qu'en 1967 se créa au sein de la SIA le Groupe pour les travaux à l'étranger/Fachgruppe für Arbeiten im Ausland, dont le but est de catalyser toute information liée aux travaux à l'étranger, coordonner et mettre en commun les expériences de ses membres, organiser des séminaires de formation théorique, des cycles de conférences, représenter ses membres lors de concertations avec nos autorités ou d'autres associations professionnelles de même type, les informer sur les activités des organismes mondiaux de développement, etc. Il faut en plus de toutes les connaissances théoriques acquises dans nos universités ou écoles techniques des prédispositions humaines particulières, avoir la volonté et non le devoir de travailler à l'étranger, avoir la patience de négocier un contrat avec des partenaires ayant des conditions de travail et des

mœurs souvent différentes, avoir la disponibilité de pouvoir offrir à ses nouveaux partenaires une présence continue aussi bien pendant la phase de négociations que pendant la phase de réalisation, ce qui a pour corollaire le sens de la délégation de pouvoir à ses collaborateurs, tant il est nécessaire d'identifier une Société à une personne de contact, avoir la conviction d'être un entrepreneur en prestations de services, responsable d'une activité dans un cadre financier donné et dans des conditions locales données souvent différentes des nôtres, conscient de démontrer que les compétences et expériences de bureaux d'ingénierie suisse sont importantes et peuvent être reconnues par tous.

Les auteurs des articles publiés tant par IAS¹ que par sa revue *Schweizer Ingenieur und Architekt*² remplissent depuis de nombreuses années déjà, à la satisfaction des maîtres d'ouvrages et à leur propre satisfaction tant académique que financière, les missions qui leur sont confiées et prouvent par là que l'activité à l'étranger est aussi accessible aux petits et moyens bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

Jacques Monod, président GTE

¹ IAS n° 20 du 29 septembre 1983: *Géologues suisses et travaux à l'étranger*, par Bernard Schindler.

² *Schweizer Ingenieur und Architekt* n° 42 du 13 octobre 1982.

Révision totale des règlements d'honoraires

par Hans-Rudolph Suter, Bâle

Historique

La révision simultanée de tous les règlements SIA concernant les prestations et les honoraires a débuté à la fin de l'année 1978. Les idées directrices, qui ont été formulées par la direction de l'association lors de la mise en train de la révision totale, gardent aujourd'hui encore toute leur valeur. Les descriptions des prestations, telles qu'elles ont été nouvellement conçues, représentent le point essentiel de la révision. Elles tiennent compte du développement intervenu dans nos professions et définissent les prestations à fournir. L'uniformisation et la coordination des différents règlements dépendent aussi d'une importante idée directrice, à savoir que ces derniers reposent sur les professions telles que nous les concevons traditionnellement. Les tarifs proprement dits prennent en considération les résultats de calculs de contrôle effectués sur une large base et permettent de fixer une rémunération conforme aux prestations fournies.

Les «projets jaunes» des nouveaux règlements ont été mis en consultation au début de l'année 1982. Jusqu'à ce que les «projets verts» paraissent au printemps 1983, les commissions de révision ont poursuivi les études de manière approfondie sur la base

des nombreuses prises de position.

Ces commissions ont également reçu de nombreuses propositions d'amendement des «projets verts». Ces derniers ont été l'objet de nombreuses adaptations qui tenaient compte des principales propositions:

— la partie juridique a été remaniée; les dispositions relatives à la collaboration entre les participants à la planification et au projet (question des honoraires d'équipe) ont été précisées. Les textes complétés tiennent compte de l'exigence tendant à ce que l'organisation et la responsabilité au sein d'une telle équipe soient clairement définies;

— en ce qui concerne la question de l'augmentation du montant d'honoraires global, il convient de préciser que les divers facteurs influençant les honoraires ont encore fait l'objet d'un examen; la formule pour le calcul des honoraires en pour cent du coût de l'ouvrage, telle qu'elle résulte des calculs de contrôle, paraît rencontrer l'approbation des intéressés.

Tous ceux qui ont proposé des amendements auront reçu, par écrit ou lors de discussions, une

réponse au cours de cette procédure qui vise à éliminer les divergences.

Etat actuel de la révision

Le comité central a décidé au mois d'août 1983, sur demande de la Commission centrale pour les règlements, de fixer la clôture de la révision totale de manière à ce qu'il reste suffisamment de temps pour mener à terme les pourparlers encore nécessaires et pour mettre au point l'édition française.

Le nouveau calendrier prévoit une assemblée extraordinaire des délégués de la SIA le 28 janvier 1984 avec, comme seul objet, la révision totale des règlements concernant les prestations et les honoraires des architectes. Le comité central s'engage à remettre les textes définitifs aux délégués jusqu'à décembre 1983.

Une information détaillée sera donnée à l'assemblée des délégués du 5 novembre 1983.

Les contacts entretenus depuis longtemps avec d'importants mandants publics et privés ont été intensifiés. Ils doivent permettre de parvenir à un consensus qui semble aujourd'hui se dessiner, dans la mesure où les nouveaux règlements peuvent servir de base pour la réglementation des contrats.

De nombreux débats ont été menés avec des sections de la SIA, des groupes spécialisés, d'autres associations intéressées, de même que des membres individuels, afin d'éclaircir diverses questions et objections par un contact direct et de jeter ainsi les meilleures bases possibles pour l'acceptation future des nouveaux règlements.

Tous les participants à cette révision ont été impressionnés par le nombre élevé de propositions constructives formulées de tous côtés et prises en considération.

Perspectives

Pour la première fois dans l'histoire de nos professions, les règlements concernant les prestations et les honoraires sont révisés simultanément pour parvenir à une nouvelle rédaction uniformisée. Le travail est en voie d'achèvement. Toutes les commissions ainsi que nos confrères qui ont participé à la révision se sont engagés pour réussir dans leur entreprise.

Il importe que lors de l'Assemblée des délégués du 28 janvier 1984, soient adoptés des règlements qui servent mandataires et mandants, et soient, par conséquent, appliqués.

L'information des membres quant aux bases et au résultat des travaux de révision en est une condition importante.

Les commissions ainsi que les spécialistes qui se sont occupés de la révision répondront volontiers à toute question posée au cours des débats, ces prochains mois et semaines, que ce soit à l'assemblée des délégués d'automne 1983, dans les organes officiels de la SIA ou dans les sections et groupes spécialisés.

Il est prévu d'organiser des séances d'introduction aux nouveaux règlements après l'assemblée des délégués de janvier 1984 et de mettre sur pied à l'intention des utilisateurs des nouveaux règlements, une documentation relative aux plus importantes modifications introduites.

Hans-Rudolf A. Suter, arch. SIA

Ce texte nous est parvenu après clôture de la rédaction; faute de pouvoir le publier en tant qu'article rédactionnel et dans l'intérêt d'une parution rapide, nous le présentons dans nos pages brunes en remerciant nos lecteurs de leur compréhension.

La Rédaction

Communications SVIA

Assemblée générale extraordinaire

Romont, 4 novembre 1983

L'assemblée générale extraordinaire de la SVIA aura lieu le vendredi 4 novembre 1983 à 17 h. 30 au Château d'Oron.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 1981.
2. Nomination de membres d'honneur. Sont proposés par le Comité SVIA: MM. Alberto Camenzind, architecte, professeur, Henri-B. de Cèrenville, ingénieur civil, Paul Hofer, historien de l'architecture, professeur, Roland Hofer, ingénieur civil.
3. Divers et propositions individuelles.

Cette assemblée sera suivie d'un exposé de M. Henri Stierlin, historien de l'art sur le thème: *Dessins et lignes de Nazca (Pérou): la clé du mystère.*

Découverts depuis une quinzaine d'années dans le désert du Pérou, les dessins, lignes et «pistes» de Nazca constituent l'énigme la plus captivante de l'archéologie pré-colombienne. Ces immenses «géoglyphes» tracés voici quelque deux mille ans sur le sol sont environnés de mystère. A quoi servaient ces créations démesurées?

Apéritif et repas sur place à l'issue de l'assemblée.

Section fribourgeoise

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le mercredi 2 novembre 1983 à 18 h. au Café de l'Epée à Fribourg, avec comme invité M. Hubert Laufer, préfet du district de la Sarine.

Bauen und Gesundheit

Berne, 24 novembre 1983

Le Groupe spécialisé de l'architecture organise sur ce thème une journée d'études.

Informations et inscriptions: Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich; tél. 01/201 15 70.